



## **LE COUT REEL DU CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES**

### **CONCERNANT L'UTILITE PUBLIQUE DE L'OUVRAGE**

La profession agricole ne remet pas en cause l'utilité publique de l'ouvrage, à condition de ne pas porter atteinte aux espaces agricoles du Sud Vigueirat, d'une qualité économique, agronomique et patrimoniale exceptionnelle.

Une seule solution : l'aménagement sur place de l'actuelle N113, la variante sous fluviale longue est celle qui répond le mieux à l'ensemble des enjeux.

### **LA REMISE EN CAUSE D'UNE AGRICULTURE D'EXCELLENCE**

L'aménagement d'un contournement autoroutier dans le secteur Sud Vigueirat ne concerne pas une zone agricole quelconque, celle-ci est d'ailleurs qualifiée d'intérêt majeur par la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) des Bouches-du-Rhône.

Les marais d'Arles gérés par l'élevage extensif (ovins et bovins) et la draille marseillaise support de la culture des prairies de Foin de Crau sont des secteurs où l'agriculture est considérée comme gestionnaire d'écosystèmes.

Plan de Bourg et Tête de Camargue sont des espaces de productions spécialisés à préserver.

Le Foin de Crau bénéficie d'une AOP grâce à la diversité variétale qui le caractérise et qui assure des qualités nutritives exceptionnelles. La culture des parcelles de foin de Crau présente un intérêt économique, un

intérêt environnemental (chiroptères, alimentation de la nappe phréatique de Crau) et un intérêt paysager.

Le pâturage ovin transhumant (IGP Agneau de Sisteron) est inféodé à la culture du foin de Crau, il permet l'amendement organique des parcelles de prairies.

Le secteur de Plan de Bourg est consacré aux grandes cultures et notamment à la culture du riz biologique et du riz infantile.

L'arboriculture des bords du Rhône permet des productions précoces. Les modes d'exploitation sont biologiques ou HVE (Haute Valeur Environnementale)

La viticulture, présente de manière marginale dans le secteur, est exemplaire en termes de bilans carbone car le vin produit est consommé intégralement dans la commune d'Arles.

## **LES PRINCIPALES AMENITES DE L'AGRICULTURE DU SUD-VIGUEIRAT**

***L'agriculture du Sud Vigueirat génère de grands paysages***, qu'il s'agisse des systèmes de bocage structurés par des haies et des canaux ou qu'il s'agisse de parcelles de grandes cultures qui façonnent des paysages typiques du delta de la Camargue, vastes étendues ponctuées par des haies et des bosquets d'arbres aperçues en arrière-plan.

***L'agriculture est un réservoir de biodiversité***, inféodée aux haies, aux canaux et aux parcelles agricoles, il s'agit de biodiversité remarquable mais également de biodiversité ordinaire qui contribuent au maintien des grands équilibres écologiques

***L'agriculture contribue à la gestion de l'eau***, permet l'alimentation des nappes phréatiques et le ressuyage des terres en cas d'inondation grâce aux réseaux de drainage et d'irrigation.

## **LA DESTRUCTION D'ESPACES AGRICOLES GENEREE PAR LA VARIANTE SUD VIGUEIRAT**

Rappelons le contexte départemental : le département des Bouches-du-Rhône perd 1300 ha chaque année, se plaçant dans le peloton de tête des départements français en termes de consommation d'espaces agricoles.

En 2018, le gouvernement a inscrit dans son plan biodiversité l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) mais la tendance ne s'est pas inversée pour autant.

Le Pays d'Arles est un secteur géographique particulièrement touché :

- Par les infrastructures routières : la LEO à Chateaurenard, l'aménagement des pistes cyclables le long de l'ensemble du réseau départemental
- Par les aménagements du plan Rhône : 300 ha directement prélevés pour ériger de nouvelles digues, 300 ha supplémentaires entre le fleuve et les nouveaux ouvrages qui perdent à tout jamais leur vocation agricole en servant de carrières pour la construction des ouvrages avant d'être renaturés dans le cadre des compensations environnementales.
- Par l'artificialisation des sols liée aux extensions urbaines, et à la création de nouvelles zones d'activité.

## **CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES DE L'OUVRAGE ENVISAGE**

La mise à jour des études et la nouvelle concertation de 2019-2020 ont permis de proposer une nouvelle variante dans la draille marseillaise, moins consommatrice d'espaces agricoles (diminution de la consommation de prairies de foin de Crau à hauteur de 25 ha de foin de Crau).

Pour autant la consommation d'espaces agricoles générée par l'aménagement du contournement autoroutier d'Arles dans le secteur Sud Vigueirat demeure importante : elle est évaluée par la DREAL à une

fourchette comprise entre 80 ha à 140 ha selon le tracé choisi parmi les variantes.

Il faut ajouter à cela l'aire de service (+ 25 ha), les bassins de rétention (+ 5 ha) et les délaissés internes aux exploitations agricoles dus aux reliquats non exploitables et à l'aménagement nécessaires de tournières aux abords de l'ouvrage (+10 ha).

Les occupations temporaires inhérentes au chantier doivent également être prises en compte, il s'agit des pistes de service tout au long de l'ouvrage en construction et des bases chantier, qui servent à entreposer le matériel. Ces terres, occupées pendant un à deux ans, perdent leur qualité agronomique en raison de leur compactage et défoncement réalisés par les engins de chantier.

Malgré les travaux de décompactage et de restructuration des sols, les surfaces occupées temporairement perdent leur potentiel agronomique de façon irréversible.

On peut estimer que sur ce chantier autoroutier représentant 13 km en tracé neuf, les occupations temporaires représenteront une vingtaine d'ha.

**Au total, la destruction d'espaces agricoles générée par l'aménagement du contournement autoroutier d'Arles dans le secteur Sud-Vigueirat peut être évaluée à une fourchette comprise entre 140 ha et 200 ha.**

**Cette destruction d'espaces agricoles représente la perte de 1 million d'€ de chiffre d'affaire annuel (cf. calcul de la production brute standard) et la suppression de 50 emplois agricoles en Equivalent Temps Plein.**